

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2014.

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil quatorze

Le 04 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/11/2014.

Présents :

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Cantin Sébastien, M. Coplo Edouard, M. Coudrat Adrien, Mme Danjou Francine, M. Dauron Alain, M. Fleurier Rémy, Mme Gibert Annie et M. Marcellot Daniel.

Personnes excusées :

Mme Juste Ginette (pouvoir à M. Viguié Pascal) et M. Ortéga Frédéric.

M. Alain Dauron a été élu secrétaire.

Indemnités du receveur.

Après délibération, le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide à l'unanimité par 13 voix pour :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme MOREAU Danielle, receveur municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 euros.

Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et tableau des emplois.

Vu l'avancement de grade de M. Poulain Loic comme adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2014,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 03 novembre 2014,
Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, de supprimer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}.

Tableau des emplois :

Emploi	Catégorie	Effectifs pourvus	Temps
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	2	2 temps complets
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1 temps complet
Agent de maitrise	C	1	1 temps complet
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	2	1 temps complet et 1 temps 27/35 ^{ème}

Décision modificative n°3.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif de l'année 2014 afin de rembourser deux cautions à deux locataires ayant quitté deux logements communaux.

Budget 380, décision modificative n°3 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2132- Immeubles de rapport	600 €	
D 165 - Dépôts et cautionnements reçus		600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, la décision modificative n°3 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

Quart du montant des dépenses d'investissement.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité par 13 voix pour Monsieur le Maire à dépenser avant le vote du budget 2015 les crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2014, soit :

Chapitre 16 : 120 792 euros.
Chapitre 20 : 16 437 euros.
Chapitre 21 : 49 825 euros.
Chapitre 23 : 58 593 euros.

Participation aux spectacles de Noël à l'école de Léré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour de participer financièrement aux spectacles de Noël 2014 au prorata des élèves de Sury scolarisés à l'école de Léré soit 157.67 € pour les 22 enfants en maternelle (spectacle des 3 chardons) et 143.00 € pour les 26 enfants en élémentaire (séance de cinéma « Paddington »).

Convention médecine du travail.

Vu l'obligation de procéder au suivi médical de nos salariés,
Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis de différents organismes habilités à la surveillance médicale du personnel des collectivités territoriales :

- Mutualité sociale agricole : 96 euros par personne convoquée

- Centre de gestion du Cher : 76 euros par personne convoquée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité par 13 voix pour :

- de retenir le devis du Centre de gestion du Cher,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette adhésion.

Demande d'un administré :

Monsieur le Maire lit un courrier de M. Kulker Christophe souhaitant que la commune lui autorise l'utilisation, voire la vente éventuelle de la parcelle ZM 56. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix de ne pas accepter cette proposition. Nous attendons les résultats de sondages effectués pour savoir si cette carrière serait exploitable pour les besoins de la commune.

Participation à la classe de neige de l'école de Savigny en Sancerre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, d'attribuer une subvention de 150 € par élève de l'école de Savigny en Sancerre domicilié à Sury près Léré partant en séjour de classe de neige du 30 janvier au 05 février 2015 à Saint Jean Saint Nicolas. Deux élèves sont concernés, Gabriel DUMERY et Raphaël ROCHARD, soit 150 € x2 = 300 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour d'éteindre l'éclairage public dans les hameaux à 23 h au lieu de minuit.

Monsieur le Maire fait part des remerciements de M. Duportal, de M. Duquerrioux et de la famille Bertrand pour les travaux de voirie réalisés, ainsi que des remerciements de l'association A.V.E.C. (association de veille environnementale du Cher) pour la subvention attribuée.

Le conseil municipal est informé:

- o du versement de 17 671 € de subvention de l'Etat pour les travaux réalisés dans l'ancienne mairie
- o du versement de 839.92 € du Syndicat d'Energies du Cher pour l'installation d'une chaudière au gaz dans ce même bâtiment.
- o de la baisse de dotations de l'Etat pour le budget 2015.
- o de la demande d'un devis au S.D.E. 18 pour connaître le coût de la réduction de moitié de la puissance de l'éclairage public.

M. Cantin demande ce qui s'est passé au feu tricolore route de Savigny. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un accident entre deux véhicules de particuliers.

Il informe qu'un arbre est couché au niveau du transformateur du Moulin Gentil et un autre penche sur le chemin qui va de la carrière à la Fontaine Balance.

M. Coplo demande ce qui est fait pour les cautions des logements sociaux suite aux deux départs. Monsieur le Maire répond que celles-ci seront rendues aux locataires étant donné le nombre d'années d'occupation des logements.

Il demande ce qui est décidé pour la construction des WC chez Fred suite à la proposition de celui-ci, Monsieur le Maire souhaite prendre un temps de réflexion avant que le conseil ne prenne la décision définitive.

M. Bordu informe qu'il y a divers objets dans le fossé vers les Henriots sur la RD152, et que ceux-ci sont sans doute tombés d'une remorque qui allait à la déchetterie.

M. Coudrat demande la conclusion du rendez-vous avec le débardeur de bois. Ni celui-ci, ni le transporteur n'acceptent de payer la remise en état éventuelle des dégâts occasionnés sur le chemin. Dans l'attente d'un accord et d'un engagement écrit de leur part, Monsieur le Maire leur a interdit l'accès au chemin avec des véhicules de plus de 20 tonnes.

Il signale qu'une voiture est toujours garée dans le virage route de Savigny à l'intersection de la rue menant à l'église et que cela gêne la visibilité. Un stationnement gênant est également signalé dans la cité de la Motte.

Mme Cadète informe que le Noël du P.S.P.G. qui devait avoir lieu dimanche 14 décembre, jour du spectacle offert par la municipalité à la salle des Fêtes est annulé, afin de ne pas faire concurrence à la municipalité.

M. Fleurier demande si le Docteur Versèle vient toujours sur la commune. Monsieur le Maire répond que non car elle va apparemment s'installer sur la commune d'Alligny-Cosne.

Mme Gibert remercie ses collègues pour l'organisation du concert. Il n'y avait pas beaucoup de monde, une cinquantaine de personnes. Elle félicite pour les illuminations de Noël qu'elle trouve très belles. Elle rappelle que le spectacle et le goûter pour les enfants auront lieu dimanche 14 décembre à la salle des Fêtes.

M. Dauron signale qu'il y a des réparations à effectuer sur les illuminations de Noël.

La séance est levée à 20h30.